AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-4-77408170

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 50 F.
C. C. P. LIMOGES 4.752.22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 76 - 29 MARS 1977

ATTENTION

Pour les personnes n'ayant pas encore renouvelé leur abonnement, ce bulletin est notre dernier envoi.

TOUTES CULTURES : PROTECTION des ABEILLES

En application de la réglementation en vigueur, sont présumés dangereux pour les abeilles tous les insecticides, à l'exception de ceux qui portent sur leurs emballages la mention "non dangereux pour les abeilles" dont a été assortie leur autorisation de vente.

Les traitements réalisés au moyen de produits présumés dangereux pour les abeilles sont interdits, quel que soit l'appareil applicateur utilisé :

1. Sur les arbres fruitiers ainsi que sur toutes cultures visitées par les abeilles pendant la floraison.

2. Sur les arbres forestiers ou d'alignement pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons.

3. Sur les cultures de céréales, pendant la période de production du miellat consécutif aux attaques de pucerons, entre l'épiaison et la récolte.

N.B. : Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous les arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

Les produits phytosanitaires indiqués ci-dessous (matières actives) sont considérés comme non dangereux pour les abeilles. Ils pourront être utilisés pendant la floraison mais il est recommandé de les employer en dehors des périodes de butinage intense pour éviter tout risque d'accident :
bromophos - bromopropylate - chinométhionate - cyhexatin - dialiphos - dicofol - diéthion - endosulfan - phosalone - pirimicarbe - pyréthrines synergisées - roténone - tétradifon - tétrasul - toxaphène et polychlorocamphanes.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES des POMMIERS et POIRIERS

Actuellement, les projections sont relativement faibles, et le temps froid est très défavorable aux contaminations. Le lessivage du dernier traitement, ainsi que l'apparition des jeunes pousses non protégées, nécessitent cependant une protection. On pourra différer le traitement jusqu'à la fin de la présente période froide. Ajouter à cette occasion, un fongicide anti-oïdium.

ARAIGNEES ROUGES

Il n'y a pas encore d'éclosions. Il est donc inutile d'intervenir actuellement.

VIGNE

NOCTUELLES

Des dégâts sont actuellement constatés dans les vignes les plus précoces, les parcelles desherbées étant les plus touchées : les bourgeons sont vidés, ou rongés de façon caractéristique.

.../...

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : P. JOURNET

D266

Pour prévenir l'aggravation des dommages, on peut intervenir par pulvérisation d'un insecticide sur la souche ou par épandage (localisé sous le rang) d'appâts granulés tout préparés à base de : carbaryl (Sevin appâts); lindane (nombreuses spécialités); phoxime (Volaton 5; Agridine 5 G), toxaphène (Sopraphène granulé); chlorpyriphos (Dursban AG). On peut également préparer des appâts à partir de spécialités à base d'endosulfan à raison de 6 g de m.a./kg de son (Thiodane émulsion; Insectophène liquide fort); endosulfan + parathion à raison de 8 g de m.a./kg de son (Drifène AP).

Excoriose : Seules les vignes les plus précoces sont au stade D. Le stade optimum d'intervention n'est donc pas encore atteint dans la majorité du vignoble. Nous rappelons que pour assurer une bonne protection à l'égard des contaminations, deux traitements sont nécessaires :

1) au stade C-D (environ 50 % des bourgeons au stade "sortie des feuilles").

2) au stade D-E (première feuille étalée)

Les traitements peuvent être réalisés avec les produits suivants :

- dichlofluanide : 200 g. m.a./hl (Euparène) - folpel 150 g.m.a./hl (nombreuses spécialités)
- manèbe, mancozèbe ou propinèbe 280 g. m.a./hl (nombreuses spécialités).
- folpel + captafol (160 + 40) g. m.a./hl (Mycodifol F) - mancozèbe + folpel à (135 + 90) g.m.a./hl (Mancofol).

/ COLZA /

MELIGETHES :

A partir de la floraison, ces insectes ne sont plus à craindre. Mais ce n'est pas encore le cas dans de nombreuses cultures du Poitou. En conséquence faire des contrôles en culture et intervenir si on trouve plus de deux insectes par inflorescence (soit une douzaine par pied).

CHARANCONS des SILIQUES :

Le premier vol de colonisation qui a eu lieu dans le sud des Charentes et dans les zones proches du littoral durant la première décade a été en général éliminé par un traitement dirigé contre les charançons de la tige et les méligèthes.

Actuellement, seuls les traitements de bordure peuvent être recommandés pour empêcher la progression de ces insectes à l'intérieur des cultures, si le piègeage est localement important. Mais en général, il faudra attendre le prochain réchauffement des températures pour envisager des interventions.

/ CEREALES /

PUCERONS sur ORGE de PRINTEMPS

Nous signaler la présence éventuelle de pucerons sur les jeunes cultures.

MALADIES :

Diverses maladies ont déjà été observées (Rhynchosporiose notamment). Nous conseillons de faire des observations en cultures pour en déceler l'éventuelle présence. Attention à la confusion possible entre l'oïdium avorté et la rouille brune, cette dernière se distinguant par la présence de pustules sur le feuillage.

PRODUITS PHYTOSANITAIRES :

Nous tenons à la disposition des abonnés intéressés la liste des produits phytopharmaceutiques homologués publiée dans le numéro de Février de Phytoma. Elle pourra vous être envoyée sur demande accompagnée de 1 F,70 en timbres-poste. (frais d'envoi).

.../...

L'utilisation des herbicides en viticulture a fait l'objet, depuis une dizaine d'années, de nombreux articles largement diffusés et l'action de ceux-ci paraît maintenant bien connue. Bon nombre de viticulteurs y ont recours soit durablement, soit temporairement, ces deux techniques présentant simultanément avantages et inconvénients, notre propos n'étant pas dans cette note de les énumérer. Le choix entre ces deux méthodes s'avère cependant souvent difficile, il reste fonction du but recherché (lutte contre le gel, économie de main d'oeuvre, échelonnement des travaux, suppression des façons culturales, etc ...) et ne peut se traiter valablement qu'au niveau de chaque exploitation. De plus il convient de bien préciser qu'à l'heure actuelle, il ne paraît pas possible en une seule application de détruire toutes les adventices et l'on sera obligé d'avoir recours à différentes matières actives appliquées seules ou en mélange, en tenant compte du développement des herbes à détruire et aussi, bien entendu du stade végétatif de la vigne.

Le désherbage chimique du vignoble devra être raisonné, le choix des herbicides étant fonction des plantes présentes et de la rémanence escomptée. Il est évident que cette dernière aura une importance capitale si on envisage une non culture totale ou simplement un décalage dans le temps des façons culturales.

Dans notre région la base de désherbage de la vigne reste l'utilisation d'herbicides résiduaires, type simazine. Appliqués sur sol propre, à plat et non motteux ils évitent la levée des plantes annuelles (monocotylédones et dicotylédones) mais sont sans action sur les vivaces sur lesquelles il faudra intervenir ultérieurement. Une telle utilisation, certes souhaitable, reste cependant l'exception et les viticulteurs considèrent encore trop souvent le désherbage comme une technique d'appoint, permettant de redresser une situation compromise par des conditions climatiques défavorables (excès d'humidité, hiver doux, etc ...).

C'est le cas ce printemps ou l'enherbement des vignes est important avec un sol détrempé risquant de retarder gravement la reprise des terres.

Un désherbage durable dans ces conditions ne peut s'envisager qu'avec une association de matières actives présentant à la fois une action curative et préventive. Le viticulteur en effectuera lui-même le mélange ou choisira une spécialité toute préparée. Il aura toujours intérêt à appliquer l'herbicide préventif sur sol humide et en période pluvieuse, la pluie assurant une meilleure répartition du produit dans les premiers centimètres du sol.

Nous ne citerons ici que les herbicides les plus couramment employés dans la région. Pour la liste complète se reporter au N° 285 - Février 1977 de Phytoma.

HERBICIDES PREVENTIFS : mise en place en fin d'hiver, sol à plat, avant levée des adventices.

chlortiamide (Préfix G 10, Granamide)
7.500 g de m.a./ha herbicide de prélevée a cependant une action curative. Efficacité limitée sur ail, chardon, chiendent, quasi nulle sur mercuriale. Le liseron des champs retardé au départ, repart en cours d'été. Bonne rémanence.

dichlobenil (Casoron) 7.500 g de m.a./ha activité comparable à celle de la chlortiamide.

simazine (nombreuses spécialités) 3.000 g de m.a./ha prélevée exclusivement. Efficace sur graminées excepté panic, chiendent et sur dicotylédones. Sans action sur vivaces : liseron, chardon, rumex, ronces, garance, aristoloche, millepertuis ... Longue rémanence.

diuron + linuron + terbacile (Trisol) 2.750 g de m.a./ha s'utilise sur sol propre, non motteux - adventices peu développées (- de 5 cm). Sans action sur vivaces - rémanence moyenne.

.../...

HERBICIDES MIXTES (préventifs et curatifs)

Appliquer sur plantes jeunes et poussantes, sol humide, au début du printemps.

simazine + aminotriazole (Topazol TL) 15 l/ha de P.C. - associe l'action résiduaire de la simazine et l'action curative de l'aminotriazole. Faible sur liseron, chiendent, chardon.

simazine + paraquat (Terraklène) 7,5 l/ha de p.c bonne action résiduaire. grille végétation existante mais retarde seulement développement des vivaces.

terbuthylazine + aminotriazole (carazol) 15 à 20 l de p.c/ha, bonne action résiduaire, détruit adventices annuelles en place, contrôle correctement chardon et liseron , sans action sur chiendent.

terbuthylazine + terbumeton (caragarde) 10.000 g/ha de m.a. totale, stade liseron détermine application : 10-15 cm. Bonne action sur annuelles en place, liseron bien contrôlé, destruction obtenue après 1 à 2 années de traitement. Très rémanent.

HERBICIDES CURATIFS

Traiter en postlevée - végétation active.

diquat ou paraquat (Réglone, Gramoxone etc ...) 800 g m.a./ha peut s'utiliser toute l'année. Efficaces sur l'ensemble des dicotylédones annuelles. Le paraquat est à préférer si graminées dominantes. Herbicides de contact ils grillent la végétation. Le traitement par temps couvert donne les meilleurs résultats et assure une dessication rapide.

aminotriazole + thyocianate d'ammonium (nombreuses spécialités) 5.000 g m. a/ha Actif sur monocotylédones, dicotylédones et adventices vivaces. Il freine liseron, aristoloche, chiendent et plusieurs années consécutives de traitement seront nécessaires pour éradication complète. Interdit de la nouaison à la fin de la récolte.

oxadiazon (Ronstar) 2.000 g m.a/ha. Herbicide de contact possède une bonne efficacité sur de nombreuses adventices, y compris le liseron.

glyphosate (Roundup) 4.300 g m.a/ha. Cet herbicide de contact, non rémanent, est doté d'un large spectre d'activités sur les mauvaises herbes annuelles et vivaces. Particulièrement intéressant dans le cas d'envahissement de chiendent et de liseron.

cyanatrine (Lisofix) 40) 5.000 g m.a/ha. Herbicide anti-liseron nécessite deux applications en cours d'année.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
" Poitou-Charentes " :

R. GUILLEMENET

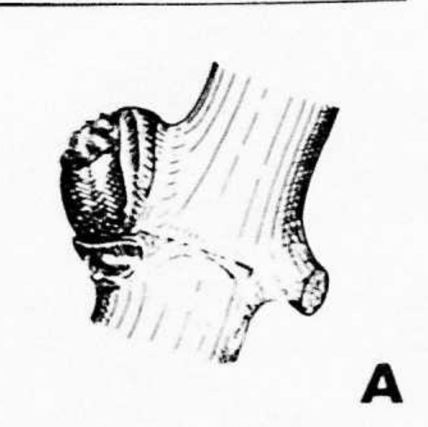
Imprimé à la Station le 29 Mars 1977 - Précédente Note : Bulletin n° 75 - 17 Mars 1977

N° du papier de presse : 535 AD.

Stades repères de la vigne

Dessins de M. BAGGIOLINI

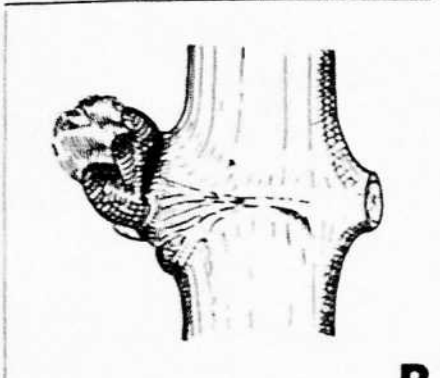
Stations fédérales d'essais agricoles, Lausanne



A

Bourgeon d'hiver

Bourgeon principal formé pendant l'année précédente, caractérisant la vigne dans son état de repos d'hiver. Oeil presque entièrement recouvert par deux écailles protectrices brunâtres.



B

Bourgeon dans le coton

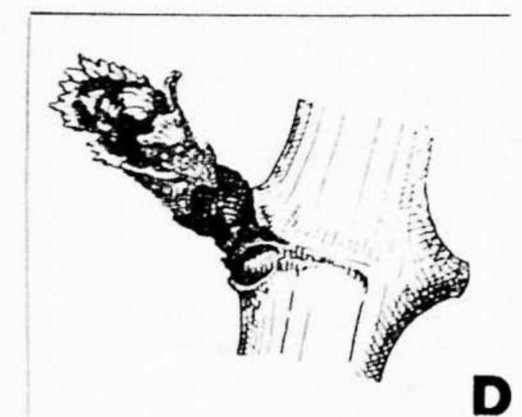
Suit de près le début des « pleurs ». Bourgeon gonflé dont les écailles s'écartent ; protection cotonneuse brunâtre très visible.



C

Pointe verte

Oeil continuant à gonfler et à s'allonger, jusqu'à présenter la pointe verte constituée par la jeune pousse.



D

Sortie des feuilles

Apparition des feuilles rudimentaires rassemblées en rosette, dont la base est encore protégée par la « bourre », progressivement rejetée hors des écailles.



E

Feuilles étalées

Premières feuilles totalement dégagées présentant les caractères variétaux. Sarment herbacé nettement visible.



F

Grappes visibles

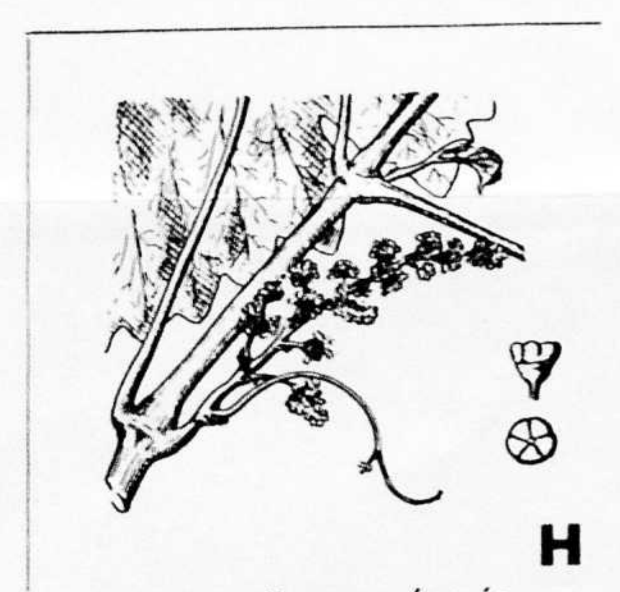
Grappes rudimentaires apparaissant au sommet de la pousse. 4-6 feuilles étalées.



G

Grappes séparées

Grappes s'espaçant et s'allongeant sur la pousse. Organes floraux encore agglomérés.



H

Boutons floraux séparés

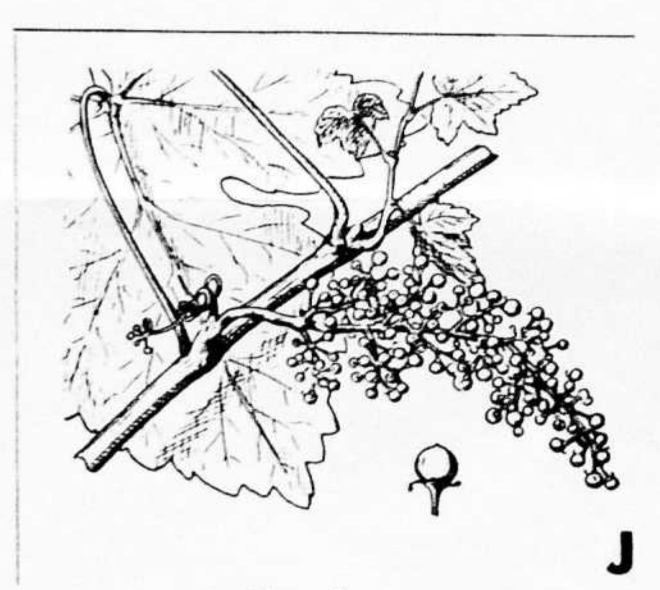
Apparition de la forme typique de l'inflorescence à grappe, dans laquelle les boutons floraux sont nettement isolés. Détail de la figure : fleur en bouton.



I

Floraison

Les détails de la figure montrent comment la corolle, en forme de capuchon, se détache de sa base et se trouve repoussée vers le haut par les étamines. A la chute de la corolle, l'ovaire reste nu, tandis que les organes mâles se disposent en rayons autour de lui.



J

Nouaison

Ovaire commençant à grossir après la fécondation. Les étamines flétrissent, mais restent souvent fixées à leur point d'attache. Le petit fruit formé prend bientôt la forme du « grain » typique de la variété.

L'appréciation objective du développement momentané d'une vigne au moyen de l'échelle proposée ici demande une certaine attention, car l'évolution de l'organe considéré n'est pas forcément simultanée dans l'ensemble de la culture, pas plus d'ailleurs que sur une même plante.

On considérera donc comme déterminant le stade le plus fréquemment représenté sur les ceps de la vigne.

(Extrait de la « Revue romande d'Agriculture, de Viticulture et d'Arboriculture », 8, N° 1, pp. 4-6, 1952.)